

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**EXPLOITATION D'UN ROOF TOP
SUR LA TERRASSE DU CASINO MUNICIPAL DE BIARRITZ**

COLLECTIVITE :

EPIC BIARRITZ TOURISME
OFFICE DU TOURISME DE BIARRITZ
1 SQUARE D'IXELLES –64200 BIARRITZ
☎ 05 59 22 37 04, adresse électronique : benedicte.larcher@biarritz.fr

OBJET DE L'AVIS :

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers que l'EPIC Biarritz Tourisme, gestionnaire des salles de spectacles et de congrès du casino de Biarritz, a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation à titre précaire et révocable de la terrasse du casino municipal, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

L'EPIC Biarritz Tourisme publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA FUTURE OCCUPATION :

Description des lieux concernés : terrasse et jardin d'hiver (surface : 840 m² + 180 m²).
Aucun accès ne sera autorisé à l'intérieur du Casino par les portes du Salon des Ambassadeurs (pas d'accès cuisine, pas d'accès toilettes).

Activité autorisée sur cet emplacement : petit déjeuner, plancha, petite restauration, bar dont boissons chaudes, soda et boissons alcoolisées selon licence IV.

Ouverture autorisée du Rooftop :

- Période : du 1^{er} juin au 31 août 2021.
- Horaires : de 9 heures à 23 heures.

Conditions particulières :

- Un dossier devra être déposé auprès du Responsable Unique Sécurité du casino municipal.
- Le candidat devra disposer d'une licence de boissons de catégorie 4 et la translater auprès du Service Réglementation de la Ville de Biarritz.

- Obligation du respect des règles de distanciation sociale en vigueur, port du masque...
- Pas de musique et pas de nuisances sonores d'une manière générale.
- L'exploitation devra être compatible avec les congrès et les mariages organisés par Biarritz Tourisme, de même qu'avec l'activité du « vaccinodrome » du casino municipal.

Aussi l'exploitation de la terrasse ne sera pas possible les 15/07, 16/07, 24/07 et les 07/08, 21/08, 28/08 (ces dates seront confirmées le jour de la visite des lieux).

Il sera versé à Biarritz Tourisme un loyer forfaitaire mensuel des espaces de :
15 000 € HT.

Les frais de sécurité et le cout des fluides seront à la charge du preneur.

Durée de l'exploitation : du 1^{er} juin au 31 août 2021.

MODALITES DE REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET EVENTUELLES :

Les projets seront adressés à l'EPIC BIARRITZ TOURISME par voie numérique à l'adresse benedicte.larcher@biarritz.fr avec l'indication de l'objet suivant :
« avis exploitation roof top casino », avant le vendredi 14 mai à 17 h 00.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat en précisant ses références et qualifications,
- une copie de sa licence de boissons,
- une présentation détaillée du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (notamment carte et aménagements proposés),
- les engagements du candidat en termes de développement durable.

Dans l'hypothèse où des manifestations d'intérêt conformes aux conditions fixées ci-dessus seraient déposées, les critères d'attribution seront les suivants :

- Garanties professionnelles des candidats,
- Qualité du projet proposé,
- Engagements en termes de développement durable.

Il est proposé aux candidats une visite des lieux le mercredi 5 mai à 9 heures,
(merci de confirmer votre présence auprès de benedicte.larcher@biarritz.fr).